

Infos communales Saint-Médard-en-Forez

Compte-rendu du Conseil Municipal du

Vendredi 16 décembre 2022

Etaient présents :

Sébastien DESHAYES - Valérie DA FONTE – Anthony TISSEUR - Laure SIRGUEY
Cédric BECKER - Marc BOUTEILLE - Michel FAURE
Valentino GOFFART - Yves LAURANSON – Françoise MERLLIE

Absents et excusés :

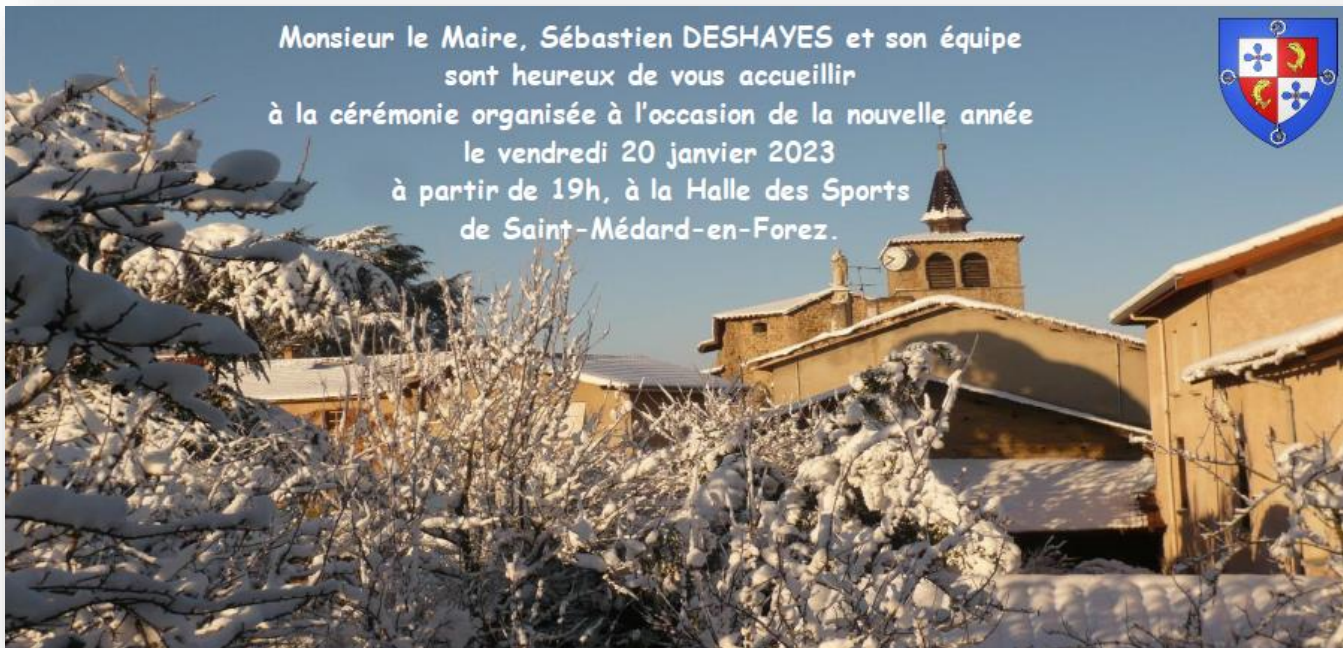
Sophie THIVILLIER : Pouvoir donné à Sébastien DESHAYES
Claudine FARGIER : Pouvoir donné à Valérie DA FONTE
Cédric NICLOU : Pouvoir donné à Laure SIRGUEY
Valérie AUBRY : Pouvoir donné à Michel FAURE
Céline BLONDEAU : Pouvoir donné à Françoise MERLLIE

A l'ordre du jour :

- **Approbation du procès-verbal du dernier Conseil Municipal**
- **Approbation du règlement d'assainissement**
- **Adhésion à la convention 2023-2026 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG42**
- **Avenant convention protocole porte outils**
- **Abandon reversement de la taxe d'aménagement**
- **Renouvellement de la convention territoriale globale avec la CAF de la Loire**
- **Questions diverses**



Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES et son équipe
sont heureux de vous accueillir
à la cérémonie organisée à l'occasion de la nouvelle année
le vendredi 20 janvier 2023
à partir de 19h, à la Halle des Sports
de Saint-Médard-en-Forez.



Les vœux du Maire auront lieu

le vendredi 20 janvier 2023

à partir de 19 heures

à la Halle des Sports.

Samedi 7 janvier 2023 à 10 heures

- Assemblée Générale du Comité des Fêtes

Samedi 14 janvier 2023 à 10 heures

- Assemblée Générale de la Boule de Saint-Médard

Vendredi 24 février 2023

- Carnaval organisé par le Comité d'Animation



Le compte-rendu de la dernière séance a été approuvé à l'unanimité.

Approbation du règlement d'assainissement

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, expose au Conseil Municipal que suite aux observations de la MAGE, Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau et de Forez-Est, il convient de retirer le point à l'ordre du jour. Il sera remis dans un prochain Conseil Municipal.






Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retirer ce point au Conseil Municipal.

Adhésion à la convention 2023-2026 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG42

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, présente à son Conseil Municipal la convention 2023-2026 relative à l'établissement des dossiers CNRACL, Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, par le Centre De Gestion de la Loire. C'est un régime spécial de la Sécurité Sociale chargé de l'assurance vieillesse des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers.

Cette convention a pour but de charger le Centre Départemental de Gestion de la fonction publique territoriale de la Loire de prendre en charge l'établissement complet des dossiers CNRACL de notre commune à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 4 ans.

Voici quelques exemples non exhaustifs de dossiers pouvant être traités dans cette convention :

-  L'étude sur un départ en retraite et estimation de pension CNRACL
-  Dossier de pension de vieillesse et de réversion
-  Qualification de comptes individuels retraite
-  Dossier de retraite invalidité
- 

Après cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention.

Avenant Convention protocole porte outils

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, précise qu'un protocole d'accord avait été conclu le 13 juin 2017 avec les communes de Saint-Galmier et de Chamboeuf concernant l'utilisation d'un matériel de désherbage. Il rappelle que le protocole d'accord avait été modifié en décembre 2020 car l'utilisation du matériel ne correspondait pas à la clé de répartition définie lors de l'acquisition du matériel.

Aujourd'hui, il convient de modifier à nouveau l'article 4 du protocole d'accord signé le 21 décembre 2020 afin qu'il corresponde à la situation actuelle. A compter du 1^{er} janvier 2023, la répartition des frais de fonctionnement pour l'amortissement et la cotisation d'assurance se fera au prorata de la population légale INSEE au 1^{er} janvier de l'année en cours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n°2 au protocole d'accord acquisition de matériel de désherbage.

Abandon du reversement de la taxe d'aménagement

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, rappelle que l'article 109 de la loi de finances pour 2022 avait modifié la rédaction de l'article L331-2 du code de l'urbanisme (CU), rendant obligatoire le reversement de tout ou partie du produit de la taxe d'aménagement (TA). Il s'agit du reversement du produit de la TA perçu par les communes, aux EPCI ou groupements de collectivité dont elles sont membres en fonction des compétences exercées par ces derniers et des investissements réalisés en équipements publics pour l'urbanisation. Pour ce faire, le reversement devait être formalisé par délibérations concordantes du conseil municipal et de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

La loi de finances rectificative n°2022-1499 du 1er décembre 2022 pour 2022 en son article 15 annule l'obligation de reversement qui redevient qu'une possibilité. Ainsi, le texte prévoit la possibilité de revenir sur les décisions de reversement par délibération avant le 1er février 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'abroger sa délibération du 14 octobre 2022.

Renouvellement de la Convention Territoriale Globale avec la CAF de la Loire

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, souligne l'importance de l'engagement réciproque entre la CAF et les collectivités territoriales du territoire Forez-Est pour la mise en cohérence et la synergie de l'ensemble des acteurs et de leurs interventions, dans les champs de la petite enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement, la prise en compte du handicap.

LA CONVENTION
territoriale
GLOBALE

Ensemble, construisons
un projet social de territoire



Parallèlement un Contrat Enfance Jeunesse a été signé par la CAF de la Loire, la CCFE et les communes concernées le 6 novembre 2019, afin d'assurer le financement des structures Petite Enfance, Enfance et Jeunesse. Ce dispositif national d'objectifs et de financement des structures touche à sa fin et est remplacé par la mise en œuvre dans le cadre de la CTG d'un dispositif financier visant à simplifier et harmoniser la gestion financière, le « bonus territoire ». La signature d'une nouvelle CTG par la Communauté de Communes et les communes est donc la condition du maintien des soutiens financiers CAF, aux structures d'accueil des 0-17 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, les orientations du projet de la Convention Territoriale Globale, le projet de CTG pour la période 2023-2027.

Mise en location gérance du fonds de commerce « La Cocotte des envies »

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, prend soin de rappeler aux membres du Conseil Municipal que la commune est propriétaire du fonds de commerce de « Débit de boissons-Licence IV et Restaurant », exploité à Saint-Médard, lieu-dit Le Bourg, 100 Place du Porche, connu sous le nom commercial « La Cocotte des envies ». Il est rappelé également l'intérêt manifeste et la nécessité pour la commune de permettre la sauvegarde de services de proximité, de préserver le lien social entre les habitants de la commune en permettant notamment le maintien de l'exploitation de ce commerce sur le territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, la location-gérance au profit de la Société dénommée **SAS Le Feugerolle**, alors représentée par **Mme Anne-Marie COTTE**, et ce pour une durée de 36 mois, recouvrable tacitement par période d'une année, moyennant le paiement d'une redevance mensuelle de 1900 euros.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Distribution des colis pour les aînés

La distribution est en cours, merci à tous les bénévoles :

Valérie AUBRY, Céline BLONDEAU, Bernadette et Marc BOUTEILLE, Bernard CHARRETIER, Claudine, Jean-Robert et Martin CHOLLET GRANJON, Valérie DA FONTE, Patricia DIMIER, Muriel ESCOT, Paulette GIRAUD, Odile et Georges GIRAUD, Christiane et Paul GRANJON, Françoise MERLLIE, Marie-Anick NICLOU, Jeannine PONCHON, Marie-Pierre PUIPIER, Michèle et Jean-Paul THOLLOT, Marie-Cécile et Daniel VAUDABLE.

Grille tarifaire REOM 2023 – Redevance Enlèvement des Ordures Ménagères



AVANT	Fréquence	Volume Bac	Part fixe	Part supplémentaire par bac	TOTAL
100% PAP Porte-à-Porte Poubelle verte et jaune	1 fois tous les 15 jours	80 L (2 pers)	80 €	100 €	180 €
		140 L (3-4 pers)		175 €	255 €
		240 L (5 pers et +)		300 €	380 €



APRES	Fréquence	Volume Bac	Part fixe	Part supplémentaire par nombre d'habitants dans le foyer	TOTAL
100% AC Apport Collectif	24h/24h	Badge (2 pers)	80 €	70 €	150 €
		Badge (3-4 pers)		123 €	203 €
		Badge (5 pers et +)		210 €	290 €



NB : Grille tarifaire des ménages (en € HT) – TVA 10%

Une famille de 5 personnes et plus payait 380 euros HT soit 418 € TTC en porte-à-porte. Elle payera en 2023, 290 euros HT, soit 319 € TTC en apport collectif. Et donc une économie de 99 euros TTC par an.

Tilleul âgé sur la place du village, le danger doit être écarté !



Loir-et-Cher : après la chute d'un arbre sur son véhicule mardi, le conducteur est décédé

Publié le 20/10/2022 à 19:59 | Mis à jour le 30/10/2022 à 17:16

C'est justement pour éviter un tel drame que la municipalité envisage d'abattre le tilleul vers l'épicerie, jugé aujourd'hui dangereux en termes de sécurité publique.

En effet, le tilleul connu de tous, a affronté bien des événements. Le temps a fait son œuvre et malgré sa beauté extérieure, son état vu de l'intérieur est très préoccupant.

Une crevasse de plus d'un mètre de profond, comme on peut l'imaginer sur les photos, s'est formée dans le tronc. Une deuxième se situe sur une branche.

En conclusion, l'arbre est creux. Et cette situation pourrait engendrer une rupture d'une branche à n'importe quel moment. Le lieu étant très prisé par les randonneurs et les enfants quand arrivent les beaux jours, la décision a été prise, de remplacer cet arbre par un jeune sujet conséquent car il en va de la sécurité de tous.



Vœux du Maire



Restaurant « La table des moulins »



Fermeture et permanences Mairie

La mairie sera fermée à partir du vendredi 23 décembre à midi et réouvrira au public le lundi 2 janvier à 13h30.



L'année prochaine, pas de changement au niveau de l'ouverture au public, simplement que la Mairie sera désormais ouverte un samedi sur deux, à savoir les samedis des semaines paires.

Rappel : La Mairie sera ouverte au public :

- Lundi de 13h30 à 17h30
- Mardi de 8 à 12h30
- Jeudi de 13h30 à 17h30
- Vendredi de 8 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- Samedi semaines paires de 8h30 à 11h30

Ludothèque

LUDOTHÈQUE

Des jeux originaux pour tous !

DRIVE
1^{er} semestre 2023

● **Saint-Médard-en-Forez**

▶ **DRIVE**

1^{er} mercredis du mois / 14h45 à 15h15

◆ *Parking rue de Bellevue*

01/02, 01/03, 05/04, 03/05, 07/06

Bibliothèque communale



Bibliothèque de St Médard en Forez

9 J'aime • 11 followers



La bibliothèque est sur Facebook.

N'hésitez pas à nous suivre en cliquant sur « j'aime » de la page « Bibliothèque de St Médard en Forez »

Pleins de nouveautés vous y attendent !



Bobine Bar

« Le Bobine Bar prend ses congés d'hiver !

Petite association que nous sommes, nous avons décidé de fermer nos portes jusqu'au 18 janvier 2023 pour minimiser nos coûts de fonctionnement, notamment l'électricité ! On ne vous apprend rien hein ?! Mais la bonne nouvelle c'est que l'on revient le 18 janvier prochain avec des concerts, une soirée conte, des ateliers et plein de surprises 😊

On vous souhaite alors de très belles fêtes de fin d'année et on vous dit à bientôt 😊😊😊 »

Présence de Voltalis sur le territoire de CCFE

Accompagnement des particuliers et des communes pour baisser les consommations énergétiques dues au chauffage électrique :



Information aux habitants chauffés au tout électrique

La Communauté de Communes de Forez-Est soutient l'initiative de Voltalis qui propose à tous les particuliers de s'équiper d'une solution d'économies d'énergie innovante et 100% gratuite. À cette occasion, des conseillers Voltalis sont actuellement présents sur votre commune pour vous présenter ce dispositif et vous proposer son installation.

Merci de leur réserver le meilleur accueil !

Les avantages pour moi



Gratuit

Les boîtiers, leur installation et l'app dédiée sont 100% gratuits et sans abonnement !



Économique

Réalisez jusqu'à 15% d'économies, sans compromis de confort.



Écologique

Réduisez jusqu'à 70% vos émissions de CO2.



Connecté

Suivez votre conso et pilotez votre chauffage à distance.



15% d'économies d'énergie

Contactez nos conseillers dès maintenant !

Par téléphone : 04 56 60 87 47

Par e-mail : forez-est@voltalis.com



ADMR



L'ADMR de Chazelles /Lyon s'est installé depuis février 2022

2 route de Montbrison

Chazelles / Lyon 42140 tel 04 77 54 97 57

Courriel : mschazellesurlyon@fede42-admr.org

Notre association est connue particulièrement pour la prise en charge de nos seniors.

Nous aimerions satisfaire toutes les demandes malheureusement le manque de personnel est criant. Nous recherchons donc activement des aides ménagères, des aides à la vie sociale des aides-soignantes.

Le diplôme n'est pas le plus important l'ADMR propose des formations adaptées il faut simplement être en empathie avec nos anciens avoir la capacité de s'adapter chaque jour, à chaque personne.

Nous proposons un CDI les déplacements sont pris en charge en temps avec un remboursement kilométrique.

Nous avons aussi un service d'accompagnement dans les familles dans leur vie quotidienne nous l'évoquerons dans un prochain bulletin

N'hésitez pas à nous contacter en vous rapprochant de L'ADMR

Coordonnées transmises en en-tête de ce courrier

L'équipe bénévoles de L'ADMR

Madame BASTIDE administratrice chargée communication

A votre écoute

Pensez à inviter les personnes isolées qui sont autour de vous.
Si vous avez des difficultés à vous déplacer, contactez-nous par téléphone (voir ci-dessous).
Osez le covoiturage.

Fête de l'Amitié

Dimanche 22 janvier 2023
A COISE

A partir de 11h30 :

Venir avec son pique-nique, et ses couverts complets.

Offert : l'apéritif, le café et la brioche des rois.

Proposé : « la soupe solidaire »
1€ la part, 0,50€ pour les enfants. Pensez à apporter l'appoint et votre bol favori !

Participation : à partir de 2€ avec tombola

A partir de 14h30

Après-midi festif

Tirage des Rois
Chansons, accordéon
Espace enfants

Renseignements

Transport
04.87.61.70.06
04.78.44.42.86

A la Salle des Fêtes de Coise

La fête de l'amitié est organisée par des associations locales: A votre écoute, ETAIS, Réseau Entraide Solidarité, Pour une Alimentation Solidaire, Secours Catholique, Vie Libre, Association des Handicapés des Monts du Lyonnais, Peuples Solidaires.

Horaires d'Ouverture Piscine d'Hurongues Vacances de Noël

Jeu	di 22 Décembre 2022	14 H 00 - 19 H 00		
Ven	redi 23 Décembre 2022	14 H 00 - 20 H 00		
Sa	mé	di 24 Décembre 2022	FERME	
Di	m	anche 25 Décembre 2022	FERME	
Lu	n	d	i 26 Décembre 2022	14 H 00 - 19 H 00
Ma	r	i 27 Décembre 2022	14 H 00 - 19 h 00	
Me	r	c	redi 28 Décembre 2022	14 H 00 - 19 H 00
Je	u	i 29 Décembre 2022	14 H 00 - 19 H 00	
Ven	redi 30 Décembre 2022	14 H 00 - 20 H 00		
Sa	mé	di 31 Décembre 2022	FERME	
Di	m	anche 1er janvier 2023	FERME	
Lu	n	i 2 Janvier 2023	14 H 00 - 19 H 00	





Coucou les ami(e)s San-Miardères,

On aimerait vous parler de notre boîte à livres de Saint-Médard qui a été décorée par les élèves de l'école. Il était une fois une cabine téléphonique transformée en boîte à livres.

Cette dernière est ouverte 7 jours sur 7, 24h/24.

Nous souhaitons que cet endroit vive davantage, que l'on mette plus de livres mais attention, si on prend un livre enfant, on pose un livre enfant et réciproquement, si on prend un livre adulte, on pose un livre adulte.

Si vous n'utilisez plus de livres pour enfants, ne les jetez pas, venez les poser dans la boîte à livres, ils feront le bonheur de plein d'autres enfants...

Alors adultes, enfants, on compte sur vous pour que cette cabine téléphonique soit un réel espace d'échanges et de partage en complément de notre bibliothèque municipale.

Merci à vous...

Le CME de Saint-Médard-en-Forez



Le petit écho de la Com'

Charade de Noël

Mon premier se jette lorsque vous jouez aux petits chevaux.
Mon deuxième circule dans vos veines.
Vous faites mon troisième quand il fait froid.
C'est pendant mon tout qu'à lieu Noël.



Le Père Noël est prisonnier

Dans la nuit du 24 au 25 décembre, le père Noël est capturé par des bandits et devient prisonnier. Ils lui donnent le choix de son supplice :

- Être privé de nourriture pendant un mois.
- Être immédiatement dévoré par un ours brun.
- Se faire lécher les pieds par les rennes pendant 12 heures.
- Être attaché à un sapin de Noël enflammé.

Quel choix doit-il faire pour s'en sortir et continuer sa tournée de Noël ?



Monsieur et Madame

Monsieur et Madame Relance ont un fils, comment s'appelle-t-il ?

Plus de feuilles en hiver

Lorsque l'hiver arrive, je n'ai presque plus de feuilles. Pourtant, je ne suis pas un arbre. Qui suis-je ?

Voltige dans le ciel

Du ciel, je tombe. Dans les airs, je voltige. Dans le lait, parfois, je flotte. Qui suis-je ?

34 jambes, 9 têtes et 2 bras

Qu'est-ce qui a 34 jambes, 9 têtes et 2 bras ?



Charade de Noël : La solution est décembre (de-sang-brrr).
Le Père Noël est prisonnier : Il doit choisir la deuxième option : se faire dévorer par un ours brun. Durant l'hiver, l'ours brun est en hibernation. Pendant cette période, il ne mange pas. Le Père Noël sera donc sain et sauf et pourra poursuivre sa distribution de cadeaux.
Monsieur et Madame : Il s'agit de Guy Relance (guyrelance).
Plus de feuilles en hiver : Je suis un calendrier (éphéméride).
Voltige dans le ciel : Je suis le flocon. Flocons de neige / flocons d'avoine.
34 jambes, 9 têtes et 2 bras : Le Père Noël et ses 8 rennes.